

Présentation synthétique du recueil SI-2SID 2023

Points abordés

- 1. Objectifs, périmètre et calendrier**
- 2. Données à recueillir**
- 3. Mise en place du recueil SI-2SID au sein de votre SSIAD ou de votre SPASAD**
- 4. Outils informatiques développés pour le recueil SI-2SID**
- 5. Accompagnement**

1. Objectifs, périmètre et calendrier

Recueil SI-2SID 2023

Objectifs

○ Objectifs

- Suite à la mise en place progressive de la réforme du financement des services délivrant des prestations de soins infirmiers au domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies ou affections chroniques,
- tenant compte notamment du niveau de perte d'autonomie et des besoins de soins des personnes accompagnées,
- il s'agit de recueillir les données nécessaires au calcul des dotations 2024 de l'ensemble des services.

○ La mise en œuvre est confiée à l'ATIH pour l'année 2023

Recueil SI-2SID 2023

Périmètre

○ Périmètre

- Le recueil SI-2SID, qui revêt un **caractère obligatoire**, porte sur l'ensemble des services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile mentionnés au 1° de l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles :
 - Les **Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)**,
 - Les **Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)**, ces services devant isoler les données relatives à l'activité soins à domicile.
- Point d'attention pour les SSIAD & SPASAD disposant d'équipes spécialisées Alzheimer (ESA), maladies neuro-dégénératives (MND)... :
 - Seule la partie soin classique est à prendre en compte dans le cadre de ce recueil

Recueil SI-2SID 2023

Calendrier

○ Le recueil SI-2SID revêt un caractère obligatoire

○ Informations sur la méthodologie et les outils informatiques

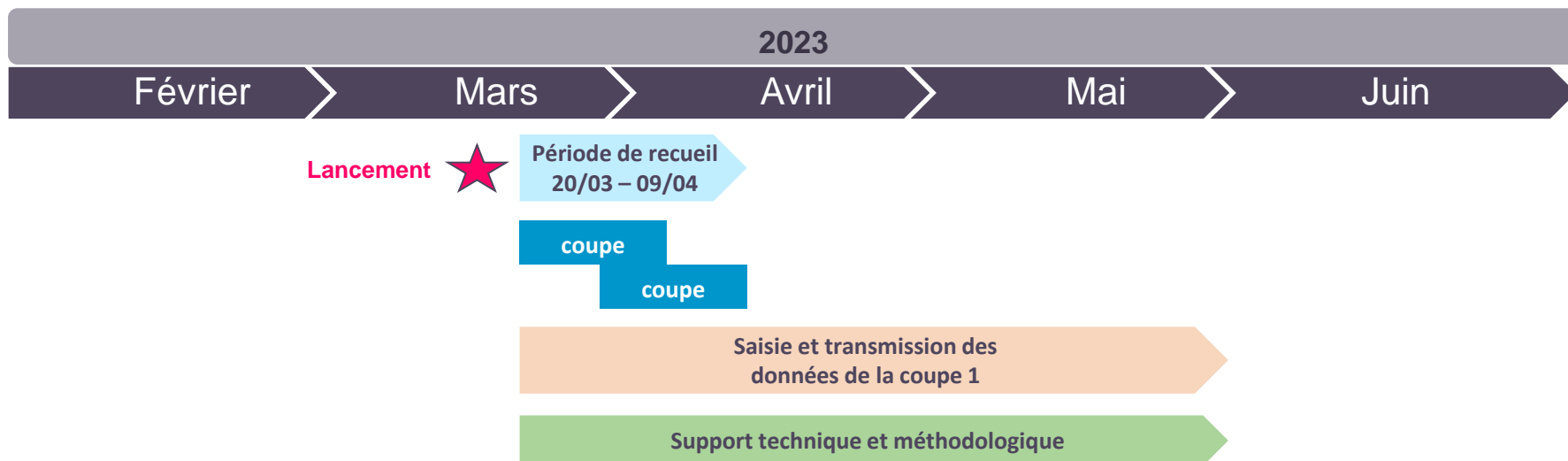
- De courtes vidéos d'information et de démonstration seront mises à disposition des SSIAD et SPASAD, dans le courant du mois de mars, sur une page dédiée au recueil SI-2SID 2023 du site internet de l'ATIH

○ Modalités de recueil des données d'activité

- Une coupe à réaliser sur 14 jours calendaires consécutifs
- Pour plus de flexibilité, 2 périodes possibles parmi une plage de périodes définies :
 - du 20 mars au 2 avril 2023
 - ou du 27 mars au 9 avril 2023

Recueil SI-2SID 2023

Rétroplanning général du recueil



Recueil SI-2SID 2023

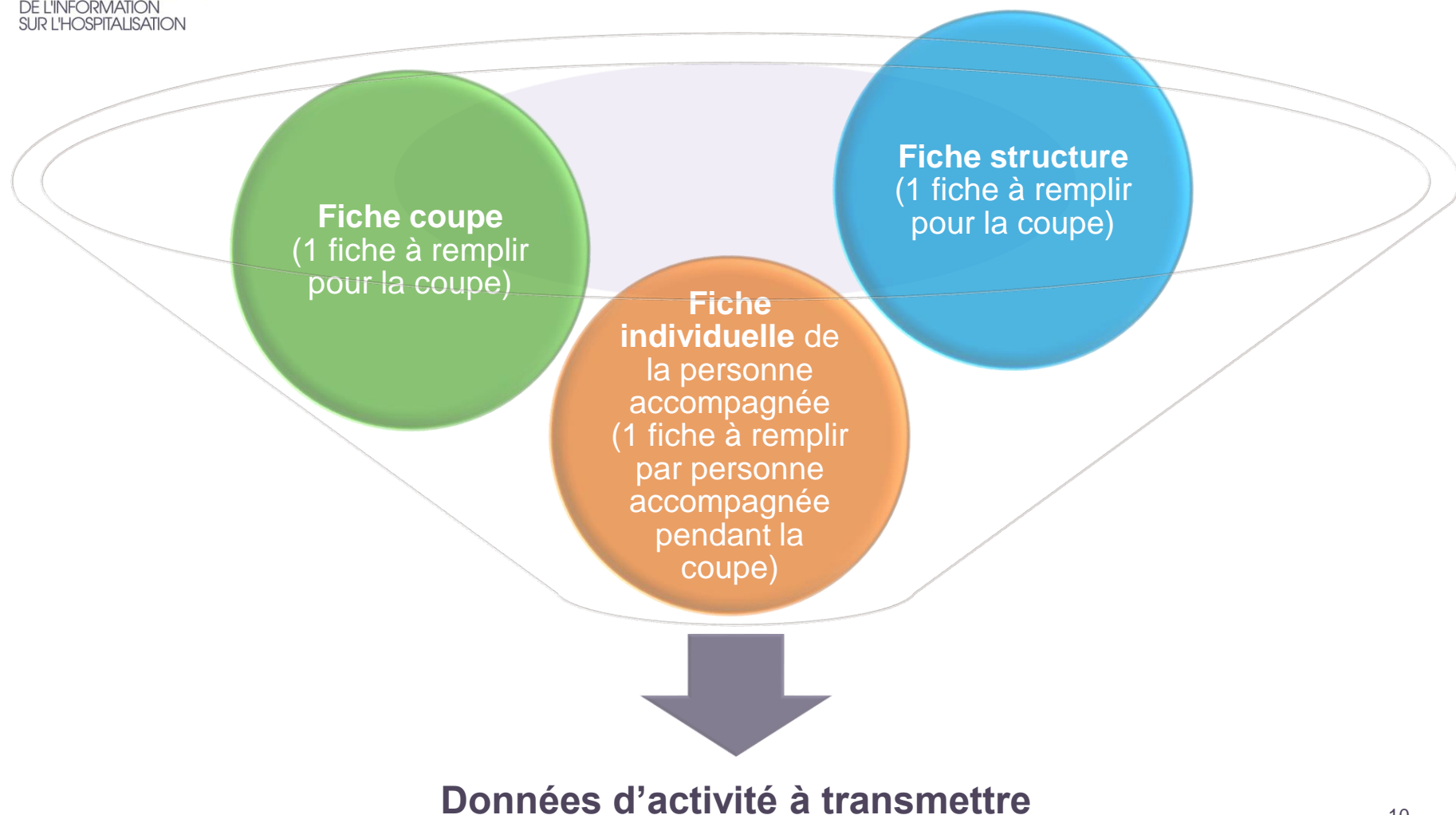
Calendrier de recueil et de transmission

Période de recueil 2023	Recueil des données dans le logiciel RAMSECE-SSIAD	Transmission sur la plateforme e-SSIAD	
		1ere transmission préconisée	Période d'ouverture de la plateforme e-SSIAD
COUPE 1	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>20-mars</p> <p>└──────────┘</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>02-avr</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>27-mars</p> <p>└──────────┘</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>09-avr</p> </div> </div>	09 mai 2023	3 avril au 31 mai 2023

2. Données à recueillir

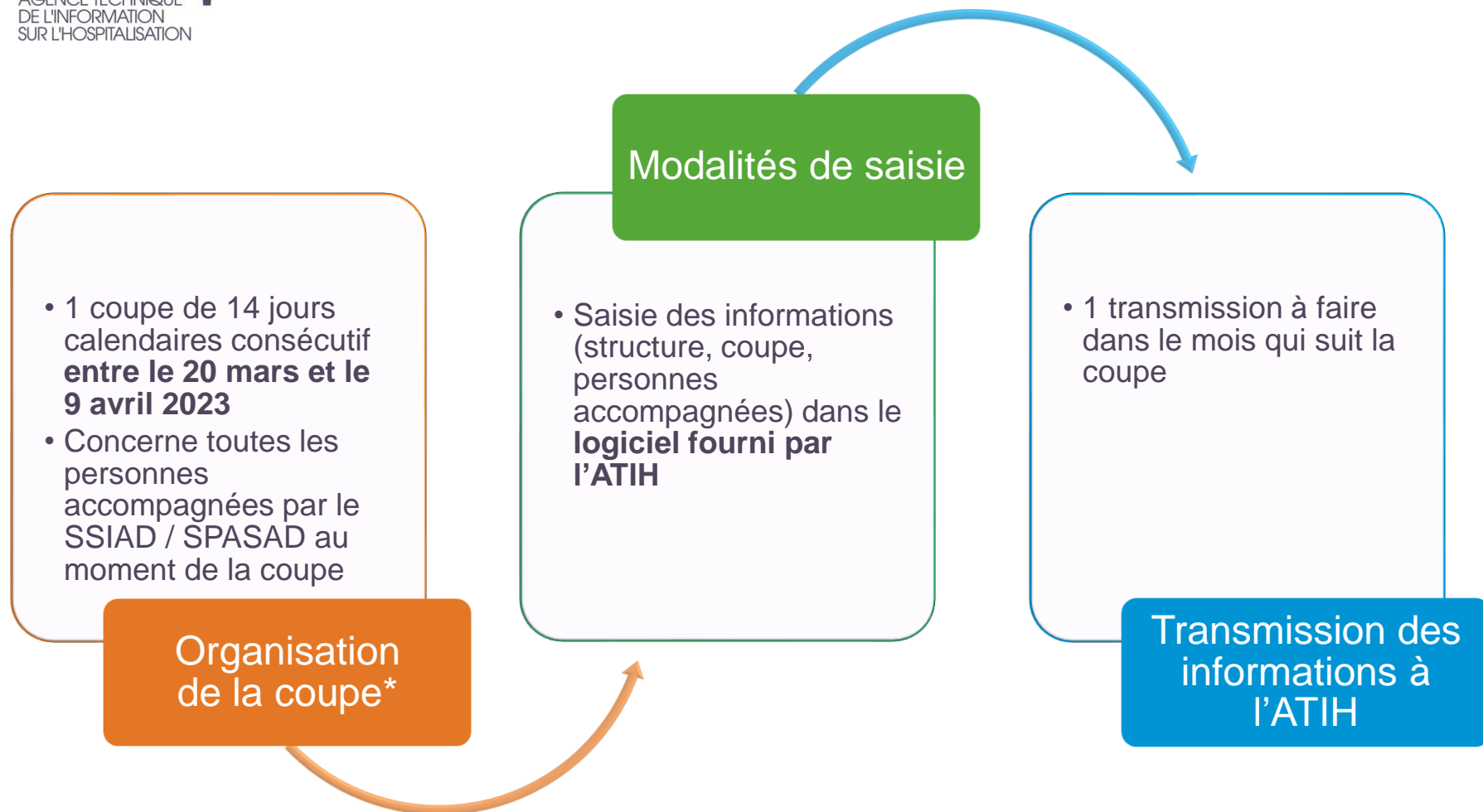
Recueil SI-2SID 2023

Données à recueillir



Recueil SI-2SID 2023

Processus de recueil et transmission



* Coupe : une coupe correspond à une « photographie » des personnes accompagnées sur une période donnée.

Recueil SI-2SID 2023

Informations sur la structure et la coupe

Structure

Capacité installée

Zone d'intervention autorisée

Autres infos

- Cumul des semaines-usagers* au cours de la période (selon 3 périodicités)

Coupe

Personnes accompagnées

- Personnes présentes lors de la coupe

Personnel ayant effectué au moins un soin pendant la coupe

- Salariés/intérimaires/agents (IDEC, IDE, AS/AMP)
- Libéraux (IDEL)
- Statut des personnels salariés/intérimaires/agents

Recueil SI-2SID 2023

Informations sur la personne accompagnée

Fiche individuelle

Données d'identification, pseudonymisées au moment de la transmission (cf. partie sur les outils)

Période de prise en charge

Motifs de la prise en charge

Soignants intervenants au domicile (IDEC, IDE, AS-AMP, IDEL)

Données complémentaires pour les personnes de 60 ans et plus

Données complémentaires pour les adultes de moins de 60 ans, en situation de handicap ou atteints de pathologies ou affections chroniques

3. Mise en place du recueil SI-2SID au sein de votre SSIAD ou SPASAD

Recueil SI-2SID 2023

Exemples d'étapes de mise en œuvre

1^{ère} quinzaine
de mars 2023

1^{ère} étape :
Préparer votre
participation au recueil

Lecture du guide méthodologique du recueil SI-2SID 2023 pour évaluer la charge de travail et le personnel à mobiliser dans le recueil des informations des usagers lors de la coupe de 14 jours consécutifs à réaliser entre le 20 mars et le 9 avril 2023 :

- données descriptives des personnes accompagnées
- données relatives à la structure et à la coupe

1^{ère} quinzaine
de mars 2023

2^{ème} étape :
Communiquer et
préparer le recueil

Réunion d'information avec l'ensemble du personnel (qu'est-ce que ce recueil obligatoire, objectifs, méthodologie, etc.).

Déterminer les tâches de chacun dans le SSIAD, le SPASAD ou au sein de l'organisme gestionnaire

Mise en place d'un rétro planning :
- choix des semaines de coupe
- livrables de l'étude

2^{ème} quinzaine
de mars 2023

3^{ème} étape :
Mise en œuvre du projet

Les étapes 1 et 2 du projet ont été mises en place

Prendre connaissance des courtes vidéos d'information mis à disposition des SSIAD et des SPASAD sur la page dédiée au recueil SI-2SID du site internet de l'ATIH

Recueil de la coupe :
- du 20 mars au 2 avril 2023
- ou du 27 mars au 9 avril 2023

Recueil SI-2SID 2023

Ce qu'il faut retenir

- Mettre en place un groupe projet
- Communiquer et mobiliser ses équipes
- Expliquer l'organisation pratique aux équipes
- Identifier la (les) personne(s) responsable(s) de la saisie des données dans le logiciel de recueil RAMSECE-SSIAD et prévoir de lui (leur) dégager le temps suffisant à l'issue de la coupe

4. Outils informatiques développés pour le recueil SI-2SID

Recueil SI-2SID 2023

Logiciels Ramsece-SSIAD et Magic-SSIAD

- **MAGIC-SSIAD** : Logiciel de pseudonymisation permettant de relier les informations suivies par usager, sans possibilité de remonter jusqu'à l'identité des personnes concernées
- **RAMSECE-SSIAD** : Logiciel de recueil des informations suivies à l'usager
- **Processus de recueil et de transmission** :

Étape 1

**Préalable :
Recueil des données**

Fiche structure

Fiches coupes

Fiches usagers

Étape 2

**Logiciels
MAGIC-SSIAD
et RAMSECE-SSIAD**

Données structure

Données coupes

Liste des usagers

Données usagers

Étape 3

**Plateforme
ATIH
e-SSIAD**

1 coupe de 14 j
calendaires

Tableaux de contrôle

○ Voici les principales étapes à mettre en œuvre pour la coupe :

- 1) Sélectionnez la période sur laquelle vous allez recueillir les données :
 - du 20 mars au 2 avril 2023
 - ou du 27 mars au 9 avril 2023
- 2) Produire la liste des personnes accompagnées par votre SSIAD/SPASAD, à l'aide de MAGIC-SSIAD (fichier ano-ssiad.chif)
- 3) Importer cette liste dans RAMSECE-SSIAD (fichier ano-ssiad.chif)
- 4) Saisir les données du recueil dans Ramsece-Ssiad (fiche structure, fiche coupe, fiches individuelles de chaque usager ayant reçu au moins un soin pendant la période de coupe)
- 5) Procéder à la transmission des données sur la plateforme e-SSIAD (bouton [transmission] sur l'écran d'accueil)
- 6) A l'occasion de cette transmission, des tableaux de contrôle sont générés automatiquement.
- 7) Accéder aux tableaux de contrôle sur la plateforme e-SSIAD

- **Voici les principales étapes à mettre en œuvre pour la coupe (suite) :**
 - 8) Vérifier et contrôler la cohérence de vos données à partir des tableaux de contrôle
 - 9) Réaliser les corrections éventuelles dans RAMSECE-SSIAD, et retransmettre sur la plateforme e-SSIAD
 - 10) Valider définitivement vos données pour transmission à l'ATIH avant la date limite du 31 mai 2023

5. Accompagnement

Recueil SI-2SID 2023

Accompagnement

- L'ATIH met à la disposition des SSIAD et des SPASAD souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les modalités de réponse à l'enquête les outils suivants :
- L'ensemble des informations disponibles et des outils mis à disposition seront repris sur une page dédiée au recueil sur le site internet de l'ATIH :
<https://www.atih.sante.fr/>
- Support technique / hotline au moyen d'une adresse courriel dédiée :
support@atih.sante.fr
- Support méthodologique au moyen d'une adresse courriel dédiée :
methodologie.ssiad@ymago-conseil.fr

**Agence technique de l'information
sur l'hospitalisation**

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr